Envoyé en préfecture le 15/05/2023
Reçu en préfecture le 15/05/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20230512-23_18-DE

SMND
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ
NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS c'est tout naturel !

N° 23.18
SORTIE INVENTAIRE 2023
VOL VEHICULE 581 CXW 38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
Le bureau dûment convoqué le 26 avril
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 12 mai 2023
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6 Présents : 5

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur CASTAING Patrick

EXCUSE :

Monsieur VILLARD Claude

Il est exposé :

Envoyé en préfecture le 15/05/2023
Reçu en préfecture le 15/05/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20230512-23_18-DE

Vu les orientations proposées en fonctionnement et en investissement,
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 54

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14;

Il est porté les sorties d'inventaires suivantes, vol du véhicule 581 CXW 38, soit une sortie de la flotte auto du SMND.

Le véhicule PL Ampliroll immatriculé 581 CXW 38 a été volé le 09 mars 2023 et retrouvé brulé le 15 mars 2023.

Les biens correspondants à l'achat initial du véhicule et aux pièces diverses, qui doivent être sortis de l'inventaire sont :

- Bien 1109
- Bien 1109-1
- Bien 762
- Bien 763

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées
HEYRIEUX, le 12 mai 2023

Michel FAYET,
Président

SYNDICAT MIXTE HEYRIEUX NORD DAUPHINÉ